

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

Commune de LOURCHES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la Maison des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR P. CARTIERRE, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MR M. VASSEUR,
MME I. CATTIAUX, MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MME M. JANKOWSKI-FOGAL, MR M. DUHEM, MME C. BIHYA-BENALLAL,
MR F. GUESMIA, MME V. VOILLOT, MME M. COULON-TERROUCHE,
MME P. CARLIER-BODA, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI
CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MR A. TISON POUVOIR A MME P. CARLIER-BODA

MME F. DRUMONT-MEHADJI POUVOIR A MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Excusés :

MR D. GREGOR, MME S. DELSART-DEGAND, MR T. WOUTERS, MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER, MR Y. SOULA

ABSENT :

Secrétaire de séance : MME M. COULON-TERROUCHE

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
26 octobre 2022	26 octobre 2022	27	18	3	21

N°2022/57

Objet : Plan de sobriété énergétique d'urgence

Rubrique : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
S/Rubrique : Environnement

Rapporteur : Mme D. DUWEZ-GUESMIA

Avec l'envolée du prix des énergies et des risques de pénurie, la sobriété énergétique a pris, en cette rentrée, une dimension toute particulière. Elle est aujourd'hui la préoccupation majeure tant au niveau national qu'au niveau local avec un impact indéniable non seulement sur les budgets de fonctionnement des institutions mais aussi bientôt sur les modes de vie des collectivités territoriales et de leurs citoyens.

Pour sa part, Le gouvernement a présenté ce jeudi 6 octobre dernier son plan de sobriété énergétique ayant pour but de réduire la consommation nationale d'énergie de 10 % en deux ans.

A court terme, l'objectif est de minimiser les risques de coupure d'électricité cet hiver et de réduire notre dépendance énergétique dans un contexte de réduction des importations de gaz russe. A long terme, il s'agit d'enclencher cette logique de sobriété qui est le principal levier pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Comme l'a précisé la Première ministre Elisabeth BORNE lors des débats parlementaires, ce plan d'actions ne trouvera sa raison d'être que par la mobilisation de tous les acteurs auquel sont directement associées les collectivités territoriales.

La Commune de LOURCHES, engagée depuis plusieurs années dans une stratégie d'économie de ses dépenses énergétiques, se doit, en raison de ces légitimes inquiétudes face à cette crise énergétique, de renforcer son action avec la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique comportant un volet d'urgence pour cet hivers 2022/2023

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce programme

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022

CONSIDERANT l'effet de choc de la crise énergétique internationale sur les dépenses de la Commune de LOURCHES dès cet hivers 2022/2023 mais également sur les prochains exercices budgétaires

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le plan de sobriété énergétique joint à la présente

AUTORISE madame le Maire à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions déclinées dans ledit plan de sobriété énergétique

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Unanimité

Vote

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

D. DUWEZ



Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le

ID : 059-215903618-20221103-D57_2022-DE

